

Commune de Faverney



Compte rendu du conseil municipal

Séance du 31 mai 2010 à 19H15

Présents : Mmes Laetitia BOUVRAT, Séverine DESPREZ, Amélie GARRET et Denise RIGOULOT.
Mrs Claude ANTOINE, Gérard BURNEY, Thierry DUBOIS, Daniel GEORGES,
François GUEDIN, Philippe HUBACHER. François LAURENT, Jean-Charles REDOUTEY
et Christian RONJAT.

Excusé : Patrick POIRSON

Secrétaire : M. Daniel GEORGES

ORDRE DU JOUR

- ⇒ *Informations diverses*
- ⇒ *Cté communes.*
- ⇒ *R.P.I: Situation.*
- ⇒ *Questions d'urbanisme: permis, édifices menaçant ruine, SAUC, PLU.*
- ⇒ *Travaux forestiers 2010.*
- ⇒ *Branchements plomb.*
- ⇒ *Décision budgétaire modificative service assainissement.*
- ⇒ *Demande de subventions au conseil général.*
- ⇒ *Syndicat départemental d'électricité - SIED*
- ⇒ *Adhésion Agence Départementale.*
- ⇒ *Questions diverses*

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans le cadre de la réflexion sur la réforme des collectivités territoriales et en particulier sur la redéfinition géographique de notre communauté « La Saône Jolie », un premier contact a été pris avec le cabinet d'expertises KPMG. Ce cabinet spécialisé est chargé d'étudier toutes les configurations avec des simulations financières afin que chacun des acteurs puisse définir sa position avec un maximum d'éléments de réflexion .

FAVERNEY PATRIMOINE ET ANIMATIONS

La mise en place d'une signalétique dans le centre ancien et sur le circuit des remparts est en cours d'étude et la 1ère tranche qui correspond au centre ancien devrait être en place au cours du mois d'août 2010.

Contact a été pris avec Habitat et territoire concernant l'achat et l'aménagement d'un immeuble vétuste au centre de Faverney. Une partie du rez-de-chaussée pourrait, si cette opération se concrétise, être occupée par l'association Faverney Patrimoine Animation avec pour objectif principal de relancer le syndicat d'initiative avec la création d'un point d'accueil..

R.P.I. - SITUATION

Après lecture des demandes de scolarisation à l'école maternelle de Faverney des enfants GRACER/PAPA et LAMIDIEU originaires de Meurcourt et de Fleurey les Faverney et au vu des conditions particulières exposées, le conseil municipal donne une réponse favorable à ces deux demandes.

URBANISME - PERMIS - EDIFICES MENACANT RUINE - SAUC - PLU.

le Maire demande au conseil municipal d'engager une réflexion sur les problèmes d'urbanisme à Favorney avec en particulier:

- ⇒ Le délicat problème des permis de construire et les moyens juridiques à disposition de la commune pour appliquer les procédures.
- ⇒ Les édifices menaçant de ruine qui dévalorisent l'image de notre cité. Un courrier est envoyé aux différents propriétaires d'immeubles dont la vétusté présente un risque de péril.
- ⇒ La conduite prochaine d'une modification du PLU (1 an de procédure).
- ⇒ La mise en place d'une commission pilote pour engager un Schéma Urbain de Caractère (SAUC)

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu les imprévus rencontrés lors des travaux de réfection de l'assainissement de la place Ste Gude, la ligne budgétaire prévue à cet effet manque de crédits pour solder cette opération une somme de 10 000€ sera à cet effet amputée du compte 2315 pour alimenter le compte 2156 .

TRAVAUX FORESTIERS

Le conseil municipal approuve partiellement le devis des travaux en forêt communale proposés par les services de l'Office National des Forêts. Les travaux retenus s'élèvent à un montant H.T. de 18 000 €.

Par ailleurs, Quelques lots de bois sont à vendre hors affouage. Le conseil municipal fixe chaque lot à 70.00 € TTC.

BRANCHEMENTS PLOMB

Daniel GEORGES commente les résultats de l'appel d'offres des travaux de réhabilitation des branchements d'eau potable. L'estimation était de 516 790.20€ HT et c'est l'entreprise SOGEA qui est retenue avec la meilleure offre d'un montant de 295 290.81€ HT.

Cette entreprise va réaliser un maximum de tranchées par une technique d'aspiration. Les terrassements sont réalisés par un "camion aspirateur" capable d'aspirer une large diversité de matériaux de la terre aux gravats. Ce procédé permet une grande rapidité d'exécution des fouilles et ne présente aucun risque d'agression pour les ouvrages existants. De plus il permet de réduire la dimension des fouilles, le chantier est propre et le cout des travaux s'en trouve réduit. Les travaux doivent commencer début septembre 2010.

SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Par délibération en date du 29 mars 2010, le conseil municipal avait décidé d'acquérir du matériel afin de créer un atelier de pasteurisation de jus de fruits.

Un dossier avait été présenté au Conseil Général pour l'attribution d'une subvention. Celle-ci n'a pas été octroyée compte tenu du montant de la dépense qui devait être engagée. Après réflexion, il s'avère que la capacité du pressoir qui avait été pressenti initialement était sous-estimée.

Le Conseil Municipal décide de solliciter de nouveau le Conseil Général pour l'aider à financer ce matériel dont le montant s'élève à 1 670.90 €.

Cette délibération annule celle du 29 mars 2010.

SIED SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Monsieur le Maire indique qu'au 15 avril 2010, 444 communes du département de la Haute-Saône, représentant une population d'environ 208 500 habitants, adhéraient au Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70).

Une récente lettre de Monsieur le préfet de Haute-Saône rappelle les dispositions de l'article 33 de la loi 2006-1537 du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie qui demande aux préfets de fédérer les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité au sein d'une entité de taille départementale en regroupant le pouvoir concédant et la maîtrise d'ouvrage des travaux.

La circulaire de la direction générale des collectivités territoriales du 8 juin 2007 précise que l'exercice de cette compétence par une structure de taille départementale présente plusieurs avantages :

- *une capacité d'investissement accrue en matière de travaux d'électrification rurale, au profit par exemple d'opérations de renforcement ou d'enfouissement des lignes électriques, combinée avec la possibilité de bénéficier d'effets d'échelle, les réseaux de distribution publique de l'électricité des communes étant interconnectés entre eux ;*
- *des moyens techniques et un savoir faire adaptés aux missions rattachées à la distribution publique d'électricité, en terme par exemple de suivi technique de la qualité de l'électricité ou de maîtrise de la demande d'énergie ;*
- *un poids économique pertinent, rassemblant à la fois des zones rurales et les zones urbaines.*

Monsieur le Maire donne lecture des statuts du SIED 70 et propose que la commune adhère à ce syndicat, Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré décide d'adhérer au Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) et adopte les statuts du SIED 70 dont le texte est joint à la présente délibération.

AGENCE DEPARTEMENTALE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une Agence Départementale initiée par le Département.

L'objectif de l'Agence est de trouver une solution aux collectivités adhérentes pour réaliser ou faire réaliser leurs études et travaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la voirie. L'adhésion à l'Agence est soumise à cotisation dont le montant sera arrêté définitivement par son conseil d'administration et qui se situera à hauteur de 0.60€/habitant/an avec un minimum de 100€ pour chaque collectivité; le recours aux prestations de l'Agence font l'objet d'une rémunération au coup par coup suivant la nature de la mission confiée à l'Agence. Après réflexion, le conseil municipal décide de se donner un temps de réflexion pour prendre sa décision avant le 1er août prochain, date de réponse souhaitée par les services du Conseil Général.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Monsieur Pascal FORTEMPS commerçant ambulant à l'enseigne « TOUT'O LOISIRS » demande l'autorisation de s'installer sur la place du général de Gaulle pour une vente hebdomadaire de fruits et légumes de 16h30 à 19h le mercredi. Le conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande avec les mêmes conditions de redevances habituellement appliquées à ce type de commerce soit une somme de 10.00€ /semaine payable à la fin de chaque trimestre civil.

⇒ Dans la délibération du 26 avril 2010 concernant la location de la salle de l'Etoile aux associations « Scènes de Rire » et « l'Amicale Laïque » qui présentaient des spectacles de théâtre, une erreur de transcription indiquait que compte tenu du nombre de séances le conseil municipal décidait de faire un tarif adapté à ces associations soit:

Scène de rire : 4 séances : forfait de 100 €

Amicale Laïque : 6 séances : forfait de 150 €.

En réalité le conseil municipal a, sur le tarif normal de location, voté une remise de 100€ sur les 3 séances payantes de « Scène de rire » et une remise de 150€ sur les 5 séances payantes de « l'Amicale Laïque »

Cette délibération annule et remplace celle du 26 avril 2010.



FAVERNEY PETITE CITE COMTOISE DE CARACTERE